

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0118

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées de la direction de la propreté 2015 - Individualisation d'autorisations de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0118**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées de la direction de la propreté 2015 - Individualisation d'autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini. Elles concernent l'essentiel des investissements de la direction de la propreté et, notamment, le gros entretien - renouvellement de l'usine Lyon-sud, le renouvellement du parc de véhicules poids lourds, l'acquisition d'équipements de collecte sélective.

L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est proposée pour l'exercice 2015 à 7 885 000 € en charge nette (dépenses uniquement), soit une diminution de 20 % par rapport aux opérations 2014. Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

1 - Gros entretien - renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon-sud (n° 0P25O4622)

. Enjeux

Cette opération intègre les investissements de "Gros entretien - Renouvellement de l'usine Lyon-sud". En 2013, un nouveau plan pluriannuel de gros entretien et renouvellement (GER) a été établi. Il avait pour objectif de maintenir l'usine Lyon-sud en fonctionnement jusqu'en 2025, soit 4 ans au-delà de la durée de vie initialement prévue. Il en résultait, durant les années 2014-2017, des investissements supplémentaires.

Mais dans le cadre des réflexions sur le futur système de traitement, plusieurs scénarii sont à l'étude, notamment sur l'échéance du renouvellement de l'usine de Gerland. Dans l'attente des arbitrages, il est proposé pour 2015 de limiter le GER au strict minimum, afin d'éviter des investissements dont la pertinence se trouverait remise en cause par ces arbitrages.

. Proposition pour 2015

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 340 000 €

GER de maintenance courante : 1 680 000 €

Il s'agit du renouvellement courant de divers équipements. Depuis 2010, il convient de prendre en compte les opérations de maintenance courante sur les équipements nouveaux installés en 2005 lors de la mise aux normes de l'usine. Les travaux prévus en 2015 sont les suivants :

- renouvellement de l'équipement de la chaudière : 340 k€,
- maintenance réfractaire : 400 k€,
- maintenance du traitement des fumées : 590 k€

- maintenance des turbo-alternateurs : 100 k€,
- entretien électrique : 200 k€,
- rénovation du réseau vapeur industrielle : 50 k€

Investissements liés à la sécurité et aux conditions de travail : 150 000 €

Ces investissements sont programmés en 2015 et ne seront pas à renouveler sur la durée de vie de l'usine :

- modernisation du magasin : 50 k€,
- travaux de mise en sécurité demandés par l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) : 100 k€

GER exceptionnel : 510 000 €

Il s'agit d'un renouvellement nécessaire de certains équipements, mais qui n'aura plus à être réalisé ensuite jusqu'à la fin de vie de l'usine :

- modernisation de la production d'eau déminéralisée : 350 k€,
- voute de la table d'alimentation de la chaudière 2 : 160 k€

2 - Poids lourds destinés à la collecte (n° 0P25O4636)

. Enjeux

La direction de la propreté gère un parc de 136 bennes à ordures ménagères (BOM) dont 6 sont destinées à l'ébouage (nettoyement) et 130 à la collecte des ordures ménagères. A la fin du mois de septembre 2014, l'âge moyen du parc de BOM pour la collecte est de 4,6 ans.

Le renouvellement des BOM contribue à limiter le coût de maintenance (qui augmente avec l'âge des véhicules). Il permet également de réduire l'impact environnemental de la collecte. A la fin 2014, 23 % du parc est encore en norme Euro 2 ou 3, normes qui présentent des taux d'émissions de pollutions importants, notamment en particules et oxydes d'azote. Enfin, les derniers équipements de levage de bacs (lève-conteneurs) datant de 2007 présentent des systèmes automatiques qui permettent de diminuer la pénibilité du travail pour nos agents et une optimisation plus fine de nos rondes de collecte.

La stratégie poursuivie jusqu'à présent consistait à renouveler les BOM avant leur 10^e année. Dans un objectif d'optimisation des opérations globalisées, la durée d'utilisation des BOM a été rallongée d'une année supplémentaire, ce qui se traduit par l'acquisition d'une BOM en moins par an.

. Proposition pour 2015

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 378 000 €

Ce montant permettra l'acquisition de 12 bennes à ordures ménagères, ainsi qu'un véhicule de lavage haute pression pour l'entretien des silos à verre et un compacteur pour équiper un véhicule de collecte des silos enterrés.

3 - Equipements pour la collecte sélective (n° 0P25O4629)

. Enjeux

L'ambition principale du plan d'actions stratégique de gestion des déchets 2007-2017 est l'amélioration des performances de tri et de recyclage, afin de préserver les ressources naturelles et réduire l'impact environnemental du traitement des déchets, conformément aux objectifs de l'Agenda 21 et à ceux du plan de mandat.

L'optimisation de la collecte sélective, tant au niveau de sa qualité que des quantités collectées, nécessite une adaptation constante des divers équipements utilisés par les usagers, notamment les bacs verts mis à disposition des habitants et les silos à verre disposés sur l'espace public.

. Proposition pour 2015

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 1 650 000 €

Acquisition de bacs verts : 835 000 €.

Outre le renouvellement courant du parc, il est prévu diverses actions d'optimisation de la collecte sélective :

- mise en place de bacs à ouverture réduite dans certains secteurs pour limiter les refus de tri,
- remplacement progressif sur 5 ans des bacs de 120 et 140 litres, de capacité aujourd'hui trop faible, par des bacs de 180 litres,
- remplacement progressif sur 4 à 5 ans des couvercles verts par des couvercles jaunes pour une meilleure visibilité, et une mise en conformité avec les recommandations d'Eco-emballages pour une harmonisation nationale.

Dans un objectif d'optimisation des opérations globalisées, ces actions d'optimisation ont été davantage étalées dans le temps. Ainsi, le remplacement des couvercles verts et des bacs de 120 et 140 litres devrait se terminer en 2017 et non en 2016 comme prévu initialement.

Acquisition de bacs gris : 20 000 €.

Les bacs destinés au stockage des ordures ménagères (hors emballages ménagers) sont achetés ou loués par les propriétaires de maisons, d'appartements, de locaux commerciaux ou artisanaux, les régies d'immeubles ou les bailleurs sociaux.

Mais pour répondre à des sollicitations dans le cadre de manifestations ou à des situations particulières de collecte (équipement de bâtiments publics destinés temporairement à de l'hébergement : plan grand froid, gens du voyages, etc.), voire le traitement de points noirs visant à supprimer les collectes impliquant des marche-arrière (création d'aire de regroupements de bacs par exemple), il est prévu l'acquisition de 150 bacs gris de 500 litres.

Acquisition de silos à verre : 695 000 €.

La Métropole de Lyon dispose de 2 152 colonnes à verre (silos aériens) ayant un âge moyen de plus de 10 ans, la vétusté du parc engendrant de gros problèmes techniques de réparation et d'entretien nécessite la mise en place d'un plan de renouvellement pluriannuel.

Le tonnage de verre actuellement collecté en apport volontaire dans les colonnes à verre réparties sur le territoire (26 200 tonnes en 2013), représente 66 % du gisement estimé (MODECOM 2012 Grand Lyon).

Actuellement, sur le territoire, on compte un silo à verre pour 586 habitants (en tenant compte des silos à verre enterrés) ; l'objectif est d'atteindre progressivement la cible d'un silo pour 500 habitants pour améliorer l'accessibilité (éloignement des habitations) et renforcer les zones potentiellement plus productrices.

Pour 2015, entre le renouvellement des colonnes de plus de 10 ans d'âge et l'augmentation du parc envisagé afin de répondre aux objectifs du plan stratégique "gestion des déchets 2007-2017", le nombre de colonnes à acquérir est d'environ 450 (350 colonnes en renouvellement et 100 en accroissement).

Acquisition de silos enterrés : 100 000 €.

Un des axes importants du projet d'optimisation concerne le développement d'une collecte de proximité dans l'habitat social collectif dense, par la mise en place de silos enterrés. Ce mode de collecte qui concerne les 3 flux (ordures ménagères, emballages ménagers, collecte du verre), présente l'avantage, sur le plan de l'optimisation, d'espacer et de maîtriser les fréquences et les heures de collecte, d'améliorer la quantité et surtout la qualité de la collecte sélective dans ce type d'habitat, en valorisant le geste de la population sensibilisée au tri des déchets. La mise en place de ce type d'équipement contribue également à redynamiser socialement certains quartiers.

Il existe 2 grandes typologies de projets :

- fourniture de silos enterrés pour la collecte du verre dans le cadre d'opérations de voirie, (opportunité lors d'aménagements de places ou de quartiers), la direction de la propreté finance les contenants et réalise les études d'implantation,

- fourniture de silos enterrés multi-flux (verre et/ou emballages recyclables et/ou ordures ménagères), dans le cadre de situations qui contribuent directement à optimiser le service de collecte ou la résolution de situations particulières (pas de stockage de bacs possibles, collecte en porte à porte dangereuse, etc.). La collectivité assure les études d'implantation et le financement des contenants, le génie civil étant à la charge de la Commune.

4 - Déchèteries et autres sites de réception de déchets (n° 0P25O4643)

. Enjeux

Les travaux de gros entretien des déchèteries permettent de maintenir le parc de déchèteries en capacité d'accueillir les habitants. Ce parc est aujourd'hui vieillissant, car nombre d'entre elles ont été construites au début des années 1990. Les besoins pour ce type de travaux ont fortement augmenté ces dernières années, d'autant que nombre de déchèteries sont en situation de saturation, par rapport à la fréquentation des habitants.

Par ailleurs, certains matériaux récupérés en déchèteries présentent une valeur marchande non négligeable. Par conséquent, l'enjeu de la sécurisation de ces sites est de plus en plus fort. Cela passe par des besoins de dépenses de fonctionnement (gardiennage), mais aussi d'investissement.

Cette opération permet également d'assurer le gros entretien d'autres sites de réception de déchets : quai de transfert de Givors, centres d'enfouissement de Genas et de Rillieux la Pape.

. Proposition pour 2015

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 437 000 €

Déchèteries - mise aux normes : 60 000 €.

Le décret n° 2012-384 du 20 mars 2012 a renforcé les prescriptions applicables aux déchèteries dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En particulier, de nouvelles règles d'implantation des poteaux incendies ont été édictées. Après une première tranche en 2014, la mise aux normes des installations de défense incendie dans 3 autres déchèteries existantes s'élève à 60 000 €.

Déchèteries - chalets du réemploi : 120 000 €.

Dans le cadre du nouveau marché d'exploitation des déchèteries (depuis fin mai 2014), pour satisfaire à l'exigence de développer le réemploi, et du fait des limites du dispositif actuel des recycleries (3 seulement sur les 18 sites), un nouveau mode d'organisation est proposé.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- un signe fort d'engagement sur les actions de réduction des déchets,
- un service à l'usager "étendu",
- une bonne visibilité, la traçabilité et la pérennité du dispositif.

Pour éviter tout risque de vol et permettre ainsi de mettre en place le dispositif également sur les sites sans gardien logé, l'espace réemploi serait ouvert pour réceptionner les dons le matin uniquement (du lundi au samedi), avec un accueil assuré par les agents de la déchèterie. L'évacuation serait assurée par l'exploitant de la déchèterie, chaque jour, du lundi au samedi, durant l'après-midi. La convention avec les associations ne porterait que sur la reprise des dons.

L'équipement de l'ensemble des déchèteries avec un espace réemploi a été engagé en 2014. Il est ainsi envisagé de poursuivre en 2015 pour un montant de 120 000 € avec l'équipement des déchèteries de Mions, Grigny, Pierre Bénite, Saint Priest et Feyzin après mise en service.

Déchèteries - gros entretien renouvellement : 232 000 €.

Les principaux travaux prioritaires prévus sur l'opération 2015 sont les suivants :

- travaux de reprise d'enrobé, assainissement et traitement des eaux pluviales,
- travaux sur la plate-forme haute afin d'améliorer les conditions de sécurité des usagers et du personnel,
- travaux sur l'infrastructure des quais : renouvellement de pièces d'usure (bastaings de quais, systèmes de butées pour les roues des bennes) ou reprise de dalles en béton suite à une usure normale.

Centres d'enfouissement de Genas, Rillieux la Pape et autres sites : 25 000 €.

5 - Poids lourds destinés au nettoyage (n° 0P24O4615)

. Enjeux

L'activité de nettoyage utilise des véhicules très variés, depuis les petites balayeuses de trottoir jusqu'aux balayeuses grande capacité montées sur châssis poids lourds.

Pour chaque type de véhicule se pose la question de la location-maintenance ou de l'acquisition avec maintenance en régie. Une analyse a été réalisée des coûts et des contraintes liées à la maintenance de chaque type de balayeuse.

Ces analyses ont permis de définir la stratégie d'achat suivante :

Type de véhicule	Mode d'achat	Durée objectif d'utilisation
balayeuses de grande capacité	acquisition et maintenance en régie	8 ans
balayeuses compactes	location et maintenance externalisée	Marché de location de 5 ans
balayeuses de voies étroites	acquisition et maintenance en régie	7 ans
laveuses	acquisition et maintenance en régie	10 ans
balayeuses de trottoirs	location et maintenance externalisée	Marché de location de 5 ans
camions plateau	acquisition et maintenance en régie	10 ans

. Proposition pour 2015

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 580 000 €

Ce montant permet le renouvellement de 2 balayeuses de voies étroites et d'un camion multibenne.

6 - Matériel technique propreté (n° 0P24O4601)

. Enjeux

Cette opération permet l'acquisition de petit matériel de nettoyage, de chariots de cantonniers, de corbeilles de propreté, ainsi que du matériel de viabilité hivernale (bacs à sel, lames de déneigement, saleuses).

. Proposition pour 2015

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 420 000 €

- Corbeilles de propreté : 163 000 €
- Matériel de nettoyage (débroussailleurs, souffleurs, etc.) : 161 000 €
- Matériel de viabilité hivernale (saleuses, lames) : 96 000 €

7 - Equipements atelier poids lourds (n° 0P28O4650)

. Enjeux

Cette opération globalisée fait partie du programme "fonctionnement de l'institution". Elle permet de financer les équipements nécessaires au fonctionnement de l'atelier poids lourds de la direction de la propreté.

. Proposition pour 2015

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 80 000 €;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve les opérations globalisées de la direction de la propreté pour l'exercice 2015.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté de l'espace communautaire, pour un montant total de 7 885 000 € en dépenses, répartis de la façon suivante :

a) - Programme 25 - Déchets :

- opération n° 0P25O4622 (usine incinération Lyon-sud 2015) : 2 340 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 900 000 € en 2015 et 1 440 000 € en 2016,

- opération n° 0P25O4636 (poids lourds collecte 2015) : 2 378 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 0 € en 2015 et 2 378 000 € en 2016,

- opération n° 0P25O4629 (équipements collecte sélective 2015) : 1 650 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 250 000 € en 2015 et 1 400 000 € en 2016,

- opération n° 0P25O4643 (déchèteries et sites de réception de déchets 2015) : 437 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en 2015 et 387 000 € en 2016,

b) - Programme 24 - Nettoyement :

- opération n° 0P24O4615 (poids lourds nettoyage 2015) : 580 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en 2015 et 530 000 € en 2016,

- opération n° 0P24O4601 (matériel technique propreté 2015) : 420 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 200 000 € en 2015 et 220 000 € en 2016,

c) - Programme 28 - Fonctionnement de l'institution :

- opération n° 0P28O4650 (équipements atelier poids lourds 2015) : 80 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 80 000 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.